

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE EAUNES



P.L.U.

**1^{ère} Modification du Plan Local
d'Urbanisme**

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

4. Document graphique

Modification du
P.L.U. :

Approuvée le

Exécutoire le

Visa

Date :

Signature :



Bâtiment 8
16, av. Charles-de-Gaulle
31130 Balma

05 34 27 62 28

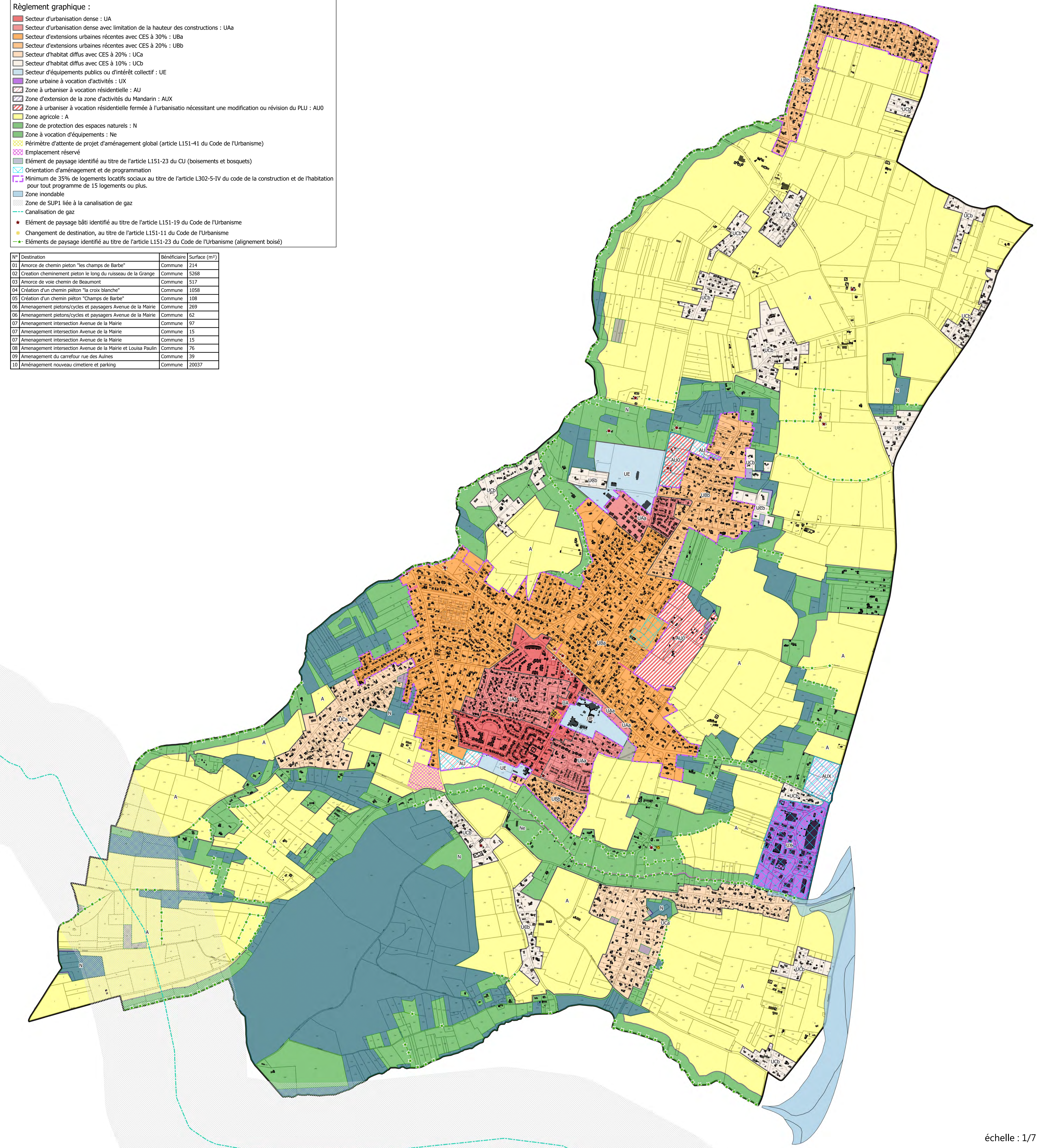
paysages-urba.fr

4

Règlement graphique :

- Secteur d'urbanisation dense : UA
- Secteur d'urbanisation dense avec limitation de la hauteur des constructions : UAa
- Secteur d'extensions urbaines récentes avec CES à 30% : UBa
- Secteur d'extensions urbaines récentes avec CES à 20% : UBb
- Secteur d'habitat diffus avec CES à 20% : UCa
- Secteur d'habitat diffus avec CES à 10% : UCb
- Secteur d'équipements publics ou d'intérêt collectif : UE
- Zone urbaine à vocation d'activités : UX
- Zone à urbaniser à vocation résidentielle : AU
- Zone d'extension de la zone d'activités du Mandarin : AUX
- Zone à urbaniser à vocation résidentielle fermée à l'urbanisation nécessitant une modification ou révision du PLU : AUJ
- Zone agricole : A
- Zone de protection des espaces naturels : N
- Zone à vocation d'équipements : Ne
- Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Élément de paysage identifié au titre de l'article L151-23 du CU (boisements et bosquets)
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Minimum de 35% de logements locatifs sociaux au titre de l'article L302-5-IV du code de la construction et de l'habitation pour tout programme de 15 logements ou plus.
- Zone inondable
- Zone de SUP1 liée à la canalisation de gaz
- Canalisation de gaz
- ★ Élément de paysage bâti identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- ★ Changement de destination, au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- ★ Eléments de paysage identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (alignement boisé)

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface (m ²)
01	Amorce de chemin piéton "les champs de Barbe"	Commune	214
02	Creation cheminement piéton le long du ruisseau de la Grange	Commune	5268
03	Amorce de voie chemin de Beaumont	Commune	517
04	Création d'un chemin piéton "la croix blanche"	Commune	1058
05	Création d'un chemin piéton "Champs de Barbe"	Commune	108
06	Amenagement piétons/cycles et paysagers Avenue de la Mairie	Commune	269
06	Amenagement piétons/cycles et paysagers Avenue de la Mairie	Commune	62
07	Amenagement intersection Avenue de la Mairie	Commune	97
07	Amenagement intersection Avenue de la Mairie	Commune	15
07	Amenagement intersection Avenue de la Mairie	Commune	15
08	Amenagement intersection Avenue de la Mairie et Louisa Paulin	Commune	76
09	Amenagement du carrefour rue des Aulnes	Commune	39
10	Amenagement nouveau cimetière et parking	Commune	20037



échelle : 1/7 500°



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

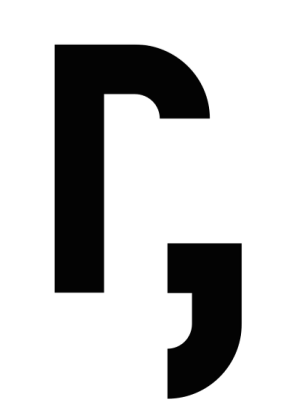
COMMUNE DE EAUNES

P.L.U.

Modification du Plan Local
4-DOCUMENT GRAPHIQUE

P.L.U : Arrêté le
Approuvé le
Exécutoire le

Visa
Date :
Signature :



16 av. Ch. de Gaulle
Batiment n°8
31130 BALMA
Tél : 05 34 27 62 28
Fax : 05 34 27 62 21
paysages@orange.fr

